

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - AP/CP – CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°2017/4 – RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE PRÉ-LEROY, N°2017/2 - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE N°1, N°2018/2 - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE N°2

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - AP/CP – CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°2017/4 – RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE PRÉ-LEROY, N°2017/2 - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE N°1, N°2018/2 - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE N°2

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations n° C19-06-2017 du 26 juin 2017, n° C21-11-2017 du 20 novembre 2017 et C27-06-2018 du 25 juin 2018 relatives à la création et au cadrage des autorisations de programme / crédits de paiement ;

Considérant que les travaux liés à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy sont achevés et que ce projet intègre l'ensemble des coûts liés aux travaux, aux mobiliers et aux infrastructures informatiques pour un montant total de 21 988 395,22 € TTC ;

Considérant que les subventions liées aux PACT n°1 et n°2 sont désormais acquittées ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prononce la clôture de l'autorisation de programme n°2017/4 « **Réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy** », arrêtée aux montants de 21 988 395,22 € TTC et réalisée comme suit :

AP initiale	AP révisée	AP clôturée
20 000 000,00	22 500 000,00	21 988 395,22

Crédits de paiement mandatés

2017	2018	2019	2020	2021	2022
215 312,53	1 199 684,14	2 334 710,71	6 350 810,12	10 478 880,99	907 312,19
2023	2024	2025			
496 046,04	5 638,50	0,00			

- Prononce la clôture de l'autorisation de programme n°2017/2 « **PACT 1** », arrêtée aux montants de 5 993 923,53€ TTC et réalisée comme suit :

AP initiale	AP clôturée
6 000 000,00	5 993 923,53

Crédits de paiement mandatés

2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 104 404,84	1 051 409,65	1 761 003,72	1 311 369,27	576 322,57	89 995,35
2023	2024	2025			
81 243,32	0,00	18 174,81			

- Prononce la clôture de l'autorisation de programme n°2018/2 « **PACT 2** », arrêtée aux montants de 5 714 494,47 € TTC et réalisée comme suit :

AP initiale	AP clôturée
6 000 000,00	5 714 494,47

Crédits de paiement mandatés

2018	2019	2020	2021	2022	2023
653 456,30	970 248,30	1 757 496,40	808 897,90	642 731,44	733 528,23
2024	2025				
111 423,90	36 712,00				

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président